

sachent avant de finaliser leur travail qui va coûter très cher de toute façon.

Monsieur le président, à ce moment-là le salaire des commissaires sera bien mérité, et les gens seront heureux. A quoi cela nous servira-t-il d'adopter ce projet de loi si, dans la pratique, cela n'a rien changé, sauf d'assurer une saine représentativité des provinces?

En d'autres termes, monsieur le président, l'adoption du bill C-36 assure une représentation juste et équitable des entités provinciales au Parlement fédéral en établissant le nombre de sièges par une formule mathématique précise. Je veux qu'on aille plus loin et qu'on modifie la Partie II de ce projet pour qu'on assure le même principe d'une saine représentativité non plus cette fois au niveau d'une province, mais à celui des circonscriptions.

Je pense que nous ferions un travail extraordinairement utile si, d'une part, monsieur le président, en adoptant le bill C-36, on assurait une saine participation, une juste répartition des sièges à travers les provinces et que, d'autre part, on assure que les circonscriptions soient vraiment des circonscriptions qui se tiennent debout, et qu'elles représentent quelque chose.

Actuellement, monsieur le président, je connais la circonscription de Drummond parce que c'est celle voisine de chez nous. C'est une circonscription qui touche à celle de Lotbinière. Il en est ainsi pour les circonscriptions de Richelieu, Frontenac et Lévis.

Si l'on adopte le bill C-36, et si l'on ne se donne pas par ailleurs une garantie que les commissaires vont prêter l'oreille aux dires des élus du peuple, nous allons encore nous réveiller avec des circonscriptions atrophiées comme Lévis, et Drummond, amalgamées avec Shefford et Frontenac. Monsieur le président, je parle de mon patelin, parce que j'ai à cœur de bien le représenter. Je connais les députés voisins, et ils travaillent bien. Si l'on sait se liguer, oublier nos partis politiques à l'occasion de l'étude de ce projet de loi, pour demander au gouvernement de nous donner une assurance formelle, je pense qu'à ce moment-là nous allons réaliser quelque chose d'extraordinaire pour nos concitoyens.

Allons dans nos circonscriptions respectives et disons que nous avons voté en faveur du bill C-36. Monsieur le président, clamons tout haut que nous avons défendu les droits du Québec et que le Québec ne sera pas amputé de deux députés, mais au contraire en gagnera un. Disons que nous avons tous été honnêtes et extraordinaires à la Chambre, et lorsqu'ils verront la carte de leur circonscription paraître dans leur journal, ils vont dire: Le député de Lotbinière nous a trahi, de même que celui de Drummond (M. Pinard). Ils vont alors dire aux députés de Drummond, Frontenac, Lévis, Lotbinière ou Trois-Rivières: Nous ne voulons pas disparaître de votre circonscription. Alors, les ennuis commencent. Qu'est-ce qu'on peut faire dans ces cas-là, monsieur le président? Absolument rien, ou à peu près, si l'on conserve les méthodes actuelles, sinon en se liguant, en présentant un avis d'opposition à la Chambre, comme nous l'avons fait le 7 juillet 1973.

A ce moment-là, monsieur le président, les députés de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Béchard), de Montmorency (M. Duclos), de Montréal-Bourassa (M. Trudel), de Gaspé (M. Cyr), de Témiscamingue (M. Caouette), de Saint-Maurice (M. Chrétien), de Lac-Saint-Jean (M. Lesard), de Berthier (M. Yanakis), de Lapointe (M. Marceau), de Matane (M. De Bané), de Lotbinière (M. Fortin) et de Pontiac (M. Lefebvre), avaient signé un document en dehors de toute «partisanerie» politique, et pour bloquer

Circonscriptions électorales—Loi

les travaux de la Commission, parce que cela ne tenait pas debout. On disait qu'on s'y opposait parce que, et je cite:

1° La Commission n'a pas tenu compte des considérations d'ordre géographique et économique et a ignoré ou négligé les problèmes de communications à l'intérieur et entre les circonscriptions proposées;

Nous nous opposons—les signataires—pour une deuxième raison:

2° Dans les circonscriptions proposées, hors de Montréal, la cohésion physique,...

Remarquons nos arguments d'alors, sans «partisanerie» politique.

... sociale économique est ignorée, détruisant les communautés d'intérêts et rendant une représentation adéquate quasi impossible;

Voilà, monsieur le président, ce qu'il est important de viser présentement. C'est le temps de le faire. N'attendons pas de voter le bill C-36 à cause d'une épée de Damoclès suspendue au-dessus de notre tête, pour le 31 décembre.

On a le vilain défaut à la Chambre d'agir à la dernière minute. Chaque année, c'est la même histoire. Avant les fêtes on se dépêche, puis on fonctionne par chantage: Si tu veux aller en vacances, adopte cela, si tu ne veux pas y aller, n'adopte pas cela. Tout le monde, finalement, pense à sa famille et agit. Mais on se retrouve après avec des bills dont on regrette l'adoption. Nous avons une chance, car le Parlement est suprême, il est capable de décider ce qu'il fera de cette loi-là. Je suis d'accord pour qu'on adopte cette loi-là pour le 31 décembre, mais à la condition stricte que je pourrai changer toute proposition qui ne respectera pas l'entité culturelle, sociale, économique de Lotbinière, ou qui ne respectera pas celle de Drummond, de Frontenac ou de Lévis.

Monsieur le président, je tiens à répéter que j'en ai assez de me faire imposer des cartes électorales par des «moineaux», du haut de leur tour d'ivoire, qui ne connaissent absolument rien, et qui ne savent même pas où est située Victoriaville, Sainte-Croix, Princeville ou Warwick. Ils disent: Drummondville est la ville qui voulait avoir un aéroport international, et alors ils «pouffent» de rire, ces mêmes fonctionnaires, mais ils ne savent pas où c'est.

Monsieur le président, je dis qu'il est temps que les députés se mettent les deux pieds à terre, se serrent les coudes, en dehors de toute considération d'ordre politique, et disent aux fonctionnaires d'agir en fonction de l'entité «chez nous». Voilà pourquoi, monsieur le président, je suis aujourd'hui le même homme que j'étais le 7 juillet quand des libéraux m'ont demandé de signer cela, et voilà pourquoi je vais aller jusqu'au bout de cette lutte, pour que le président du Conseil privé, qui ne nous écoute pas, nous donne cette assurance formelle. Sinon je l'assure que son bill ne passera pas.

● (1650)

[Traduction]

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, un député parle au Parlement tantôt au nom de sa circonscription, tantôt au nom de sa province et tantôt au nom de son pays. Dans l'examen d'un bill sur la nouvelle répartition des sièges à la Chambre, il me semble qu'un député doit parler au nom de sa province, puisque le projet de loi à l'étude traite surtout de la représentation par province. Je tiens compte de l'avertissement qu'on nous a fait, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas actuellement de délimitations à l'intérieur d'une province mais à l'intérieur de l'ensemble du pays, pour que chaque province soit représentée ici par un certain nombre de députés.

La province où je demeure n'a pas été créée par le gouvernement canadien. Elle existait déjà et avait un